



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

guides

Question écrite n° 73727

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des guides conférenciers animateurs du patrimoine de la cité de Carcassonne. Il remarque en effet que son ministère emploie, par le biais du centre des monuments nationaux, un personnel nombreux à titre de vacataires permanents au nombre desquels figurent notamment les guides conférenciers de la cité de Carcassonne. Il souligne que ce travail, qui exige une disponibilité totale et permanente, nécessite de posséder de nombreuses qualifications et une compétence sans faille pour donner une âme au monument en le replaçant dans son contexte archéologique et historique. Depuis 1969, la passion des guides conférenciers et autres vacataires permanents travaillant sur ce site n'a guère été récompensée puisque ces hommes et ces femmes, qui sont les véritables ambassadeurs culturels de ce monument auprès de millions de visiteurs et de milliers d'élèves, sont payés à la vacation et ne disposent pas d'un véritable salaire. Il est tout à fait regrettable que ces personnels ne disposent toujours pas du moindre statut auquel se référer. Cette situation engendre une réelle situation de précarité dans la mesure où les guides conférenciers n'arrivent que péniblement au SMIC. Ceci est d'autant plus choquant que cette activité est tout à fait rentable pour le centre des monuments nationaux. En conséquence, et considérant qu'il est nécessaire aujourd'hui que ces femmes et ces hommes compétents et dévoués à notre culture et à notre patrimoine soient reconnus en obtenant un véritable statut ainsi que la garantie d'un salaire minimum au travers de contrats décents, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'elle entend prendre pour faire cesser une situation qui ne saurait perdurer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73727

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1195